



Termes de référence

Apport du secteur de l'exploitation minière artisanale à l'économie de la République démocratique du Congo

1. Contexte et justification

L'exploitation minière artisanale est une activité de survie à qui touche des centaines de milliers de Congolais. Elle concerne surtout les provinces du Kasaï Oriental, du Kasaï Occidental, du Katanga, du Maniema, du Nord Kivu, du Sud Kivu, et de la province Orientale.

Selon certaines estimations, la production artisanale représenterait plus de 80% de la production minière exportée par la République démocratique du Congo (RDC). Largement informels, l'exploitation et le commerce issus du secteur artisanal échappent en grande partie au contrôle de l'État et les recettes fiscales qui en sont tirées ne contribuent ainsi significativement aux finances publiques.

Afin d'aider le gouvernement à formaliser le secteur de l'exploitation minière artisanale, DDI a le mandat de mener un programme d'enregistrement des exploitants artisanaux sur une période de 20 mois, entre avril 2014 et décembre 2015. Dans le cadre du mandat accordé à DDI par PROMINES, une étude sur l'apport du secteur de l'exploitation minière artisanale à l'économie de la RDC a été exigée.

2. Compétences du consultant

Le Consultant retenu par DDI devra détenir une expérience importante du secteur minier artisanale en RDC, et plus particulièrement, comment l'exploitation artisanale contribue à l'économie de la RDC. La connaissance des milieux miniers artisanaux au Sud Kivu, au Maniema et en province Orientale sera considérée un atout car le projet mené par DDI est mise en œuvre que dans ces trois (3) provinces.

À l'application, DDI devra recevoir les informations suivantes en 3 documents :

- a) CV du consultant;
- b) Une description démontrant une expérience professionnelle en lien avec les objectifs de l'étude, tel que :

- La bonne connaissance du secteur de l'exploitation minière artisanale en RDC ;
- Compétences générales dans le domaine de l'économie, et de l'analyse de l'apport économique d'un secteur industriel envers l'économie d'un pays;
- Connaissances et expériences professionnelles dans la recherche et la rédaction d'études économiques.

c) Proposition d'une méthodologie (voir point 4 du présent document).

3. Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette consultation sont :

- a) Analyser et chiffrer l'apport économique du secteur minier artisanal au sein de l'économie de la RDC.
- b) Créer un tableau comparatif de l'apport économique du secteur minier artisanal versus le secteur minier industriel et les autres secteurs économiques de la RDC.

4. Méthodologie et échéance

Le consultant devra fournir la méthodologie proposée pour récolter les informations, ainsi que les activités détaillées qui seront entreprises, et ce, selon un ordre séquentiel et chronologique. La méthodologie proposée devra être envoyée à l'application avec le CV.

Lieux géographiques et dates

Les recherches dans le cadre de cette étude devront prendre en compte l'apport économique du secteur minier artisanal du Maniema, au Sud Kivu et de la province Orientale, et d'ajouter les données disponibles pour les autres provinces minières (Katanga, Kasai Oriental, Kasai Occidental et Nord Kivu) afin de révéler toutes les différences et particularités entre les provinces.

Cette étude devra être réalisée entre le **1^{er} mars 2015 et le 31 juillet 2015** (5 mois).

5. Exécution

Le consultant sera en liaison avec la directrice exécutive de DDI tout au long du processus dans le but de partager les défis et réalisations de l'étude.

Le Consultant devra remplir les exigences suivantes :

- Le Consultant enverra mensuellement des mises à jour par message électronique (email) sur les activités réalisées par le Consultant.
- DDI exige que le Consultant documente les visites et entrevues nécessaires avec des photos de bonne résolution (minimum 500 KB). Ces photos seront la propriété de DDI et devront être remis à la fin de la consultation en format JPEG sur un disque dur ou sur une clé USB. Les photos peuvent aussi être intégrées dans le rapport.
- La copie draft du rapport en version Word devra être envoyée en version électronique au plus tard le **20 juin 2015**, à l'adresse suivante : executivedirector.dg@ddiglobal.org.
- La copie finale du rapport sera remise en version électronique en Word à l'adresse suivante : executivedirector.dg@ddiglobal.org ainsi qu'en deux exemplaires en dur qui seront déposés auprès du représentant de DDI à Kinshasa au plus tard le **31 juillet 2015**.

6. Budget et paiement

L'étude ne pourra pas dépasser la somme de **15 000\$ USD** (toutes taxes incluses). Les coûts liés aux déplacements et aux frais de voyages (le cas échéant) du consultant font partie du budget disponible pour cette étude.

Le consultant pourra facturer 30% à la signature et l'acceptation des termes de référence (4 500 \$ USD). Une deuxième tranche de 30% (4 500 \$ USD) sera payable sur présentation d'une facture au dépôt du draft, et le solde de 40% (6 000 \$ USD) sera payable suite à l'intégration des corrections et commentaires soumis par DDI et du dépôt en dur et en version électronique d'une version finale du rapport. DDI aura sept jours pour transférer les fonds après la réception des factures pour chaque étape de la facturation.

Les deux parties s'entendent sur les termes de référence de cette étude :

Date: _____

Date: _____

Signature: _____

Dorothee Gizenga

Signature: _____

NOM

**Directrice exécutive
DDI**

Consultant